

CC2304FI05 Budget Adduction Eau Potable approbation du compte de gestion 2022

Conseil Communautaire du lundi 3 avril 2023

Convocation du 28 mars 2023

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 28 mars 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Nathalia BRICAUD

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	REP		SIRET Jean-François
ALIX Martial	P	PORHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	P		
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	REP	BUREAU Norbert	SALIGNAT Emmanuel
CAILLOL Valérie	P		
CARESMEL Marie	REP		PETITPREZ Benoît
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	REP	PELOYE Robert	DEMICHELIS Janny
CHANCLUD Maurice	P	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIENNE Janine	P		
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	P	MANDON Franck	
DEMICHELIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DENAI Lionel	P		
DEMONT Clarisse	P		
DESMET France	P		
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	P		
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	
GHIBAU Jean-Pierre	PS	GUILLARD Olivier	
GOURLAN Thomas	P		
GROSSE Marie-France	P		

GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	REP		BAX DE KEATING Geoffroy
JAFFRE Valéry	P		
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	P		
LAHITTE Chantal	P		
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	P		
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		
PAQUET Frédéric	P		
PASQUES Jean-Marie	P		
PETITPREZ Benoît	P		
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	P	CHARRON Xavier	
REY Augustin	REP		FOCKEDEV William
ROLLAND Virginie	REP		BONTE Daniel
ROSTAN Corinne	P	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	P	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	P		
TROGER Jacques	P	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	P		
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	REP		MOUFFLET Catherine
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 57	Représentés : 8	Votants potentiels : 65	Absents/Excusés : 2
	Présents titulaires : 56			
	Présents suppléants : 1			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu l'instruction codificatrice M 14 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998,

Vu le Budget primitif adduction eau potable 2022 adopté le 11 avril 2022, la décision modificative n°1 adoptée le 28 novembre 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et tous les titres de recettes émis,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget Adduction eau potable de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que « le vote sur l'arrêt des comptes 2022 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2023. Le compte de gestion établi par le Comptable public de Rambouillet est transmis avant le 1er juin 2023 »,

Considérant la transmission du Compte de gestion par le Comptable public,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Budget du 23 mars 2023 et du Bureau communautaire du 3 avril 2023,

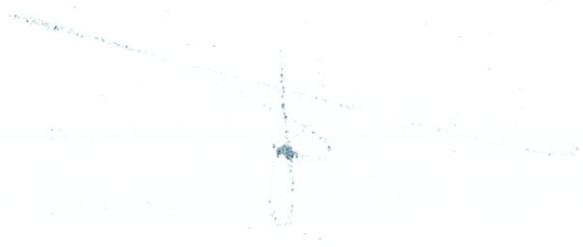
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

DECLARE que le Compte de Gestion (dont un extrait est joint à la présente délibération) dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et présente une parfaite conformité avec le compte administratif 2022 du budget adduction eau potable,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de M. Le Comptable public de Rambouillet,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait à Ablis, le 3 avril 2023



« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE

Résultats budgétaires de l'exercice

75000 - EAU POTABLE-BA CART

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 689 884,56	8 720 000,00	17 409 884,56
Titres de recette émis (b)	569 099,98	1 036 837,07	1 605 937,05
Réductions de titres (c)		3 827,52	3 827,52
Recettes nettes (d = b - c)	569 099,98	1 033 009,55	1 602 109,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 689 884,56	8 720 000,00	17 409 884,56
Mandats émis (f)	1 555 021,07	1 668 619,79	3 223 640,86
Annulations de mandats (g)		286 188,04	286 188,04
Depenses nettes (h = f - g)	1 555 021,07	1 382 431,75	2 937 452,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	985 921,09	349 422,20	1 335 343,29

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

75000 - EAU POTABLE-BA CART

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU POTABLE-BA CART					
Investissement	766 915,05		-985 921,09		-219 006,04
Fonctionnement	6 858 648,72		-349 422,20		6 509 226,52
Sous-Total	7 625 563,77		-1 335 343,29		6 290 220,48
TOTAL III	7 625 563,77		-1 335 343,29		6 290 220,48
TOTAL I + II + III	7 625 563,77		-1 335 343,29		6 290 220,48